

CAVALCADE JEMAPPES

LAISSER-PASSER

Périmètre interne

Pour qui ?

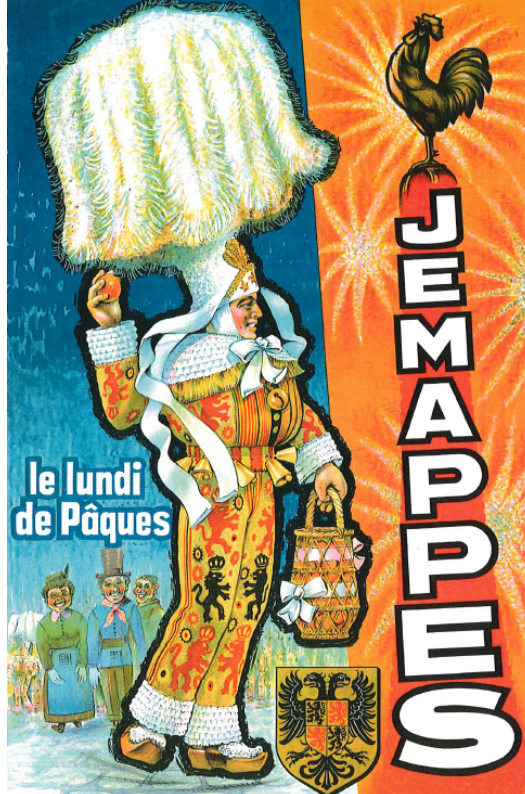
- Riverains résidant dans le périmètre de sécurité
- Ambulants possédant une autorisation
- Commerçants locaux et leurs fournisseurs (livraisons)
- Camions des sociétés de gilles (distribution des oranges)

Comment ?

Adresser votre demande par mail au Commissariat de Proximité de Jemappes en précisant :

- Nom, prénom du demandeur ou nom de la société
- Adresse du domicile ou de la société/commerce
- N° d'immatriculation, marque et type de véhicule
- Nom, prénom du conducteur principal

zp.monsquevy.jemappes@police.belgium.eu



CAVALCADE JEMAPPES

LAISSER-PASSER
destiné aux riverains résidant

Nom _____

Véhicule _____

Plaque _____

Cachet Police



Police

Mons-Quévy

